

AXE I : « USAGES SOCIAUX ET POLITIQUES DU PATRIMOINE »

INTRODUCTION :

Le patrimoine est une construction sociale qui permet à la société d'un pays de se rassembler autour de lui. Il représente un symbole fédérateur, qui peut ensuite être transmis aux générations suivantes. L'héritage politique de ce symbole montre qu'il représente aussi un enjeu politique. Le château de Versailles représente ainsi un des symboles emblématiques du patrimoine des Français et de l'humanité.

Ce symbole peut aussi être objet de conflits. C'est le cas autour des frises du Parthénon : une bataille juridique et diplomatique oppose la Grèce et le Royaume-Uni sur la question de la propriété des marbres du monument.

Problématique :

Dans quelles mesures la préservation du patrimoine, un bien social et politique commun, relève-t-elle d'enjeux sociaux et politiques pouvant être source de conflit ?

I - Réaménager la mémoire : les usages de Versailles de l'empire à nos jours.

A) Un enjeu politique et diplomatique : du palais des rois absolus à celui de la nation

Le château de Versailles a été construit en 1624 sous le règne de Louis XIII. C'est d'abord un « pavillon de chasse » permettant au roi de profiter des forêts giboyeuses à l'Ouest de Paris. Louis XIV, décide dans les années 1660 d'agrandir et de magnifier ce premier château, pour s'éloigner de Paris dont il se méfie, mais également pour faire du château de Versailles le lieu symbolique de la grandeur monarchique. A partir de 1682, Versailles devient la résidence officielle du souverain et le lieu d'installation de la Cour, qui dépend des grâces et des pensions accordées par le roi. Le château de Versailles reste la résidence de la famille royale et de la Cour jusqu'en 1789, période pendant laquelle il est le symbole du pouvoir royal absolu.

Le 5 octobre 1789, au début de la Révolution française, la famille royale est emmenée à Paris aux Tuileries et le château de Versailles est purement et simplement déserté. Il est globalement bien conservé, malgré les destructions révolutionnaires de 1793. En revanche, son mobilier est dispersé. Après 1799, Napoléon Bonaparte refuse de s'y installer car le château incarne la monarchie absolue. Le lieu perd peu à peu sa fonction résidentielle mais il est encore entretenu sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X (de 1814 à 1830).

Sous la monarchie de Juillet, le château de Versailles change de fonction. Selon la volonté du roi Louis-Philippe (le « roi-citoyen »), il devient un lieu de « réconciliation nationale ». En 1833, il y crée un musée célébrant les « gloires de la nation » (inauguration en 1837). Ainsi, la galerie des Batailles célèbre les victoires militaires depuis l'origine de la France, du VI^e siècle jusqu'à Bonaparte, tandis que la salle 1792 rappelle les grandes heures de la nation lors de la Révolution française (batailles de Valmy, de Jemmapes...).

A partir du Second Empire, Versailles devient un palais dédié aux réceptions et à la représentation du pouvoir. C'est ici que les chefs d'Etat étrangers sont reçus, ainsi que les ambassadeurs (de John Kennedy en 1961, à l'empereur du Japon en 2018, et à Vladimir Poutine en 2017...). Les grandes conférences ou groupes internationaux peuvent y être aussi hébergés (G7 en 1982).

B) Un enjeu politique : Versailles, le théâtre de l'histoire politique de la France

Versailles a été depuis le XVII^e siècle le théâtre de l'histoire politique de la France, y compris depuis l'enracinement de la République :

- En 1871, au début de la III^e République, dans la France occupée par les Prussiens, et alors que Paris est assiégée, le roi de Prusse Guillaume I^{er} est proclamé empereur du nouvel empire allemand dans la galerie des Glaces.

- En 1919, après la Première Guerre mondiale, guidé par l'esprit de revanche, Georges Clémenceau, président du conseil français, organise la rédaction des traités de paix à Paris et il réunit à Versailles les chefs d'Etat vainqueurs pour la signature du traité de Versailles avec l'Allemagne le 28 juin 1919.
 - A partir de la III^e République, Versailles, après avoir été le château des rois absolus, devient « le château de la république ». En 1871, les députés de la nouvelle république s'y installent, alors que Paris est assiégée par les Prussiens, puis au moment de la formation de la Commune. En 1876, un hémicycle accueille l'assemblée nationale et le Sénat (= le Parlement) réunis en Congrès (avant le retour des chambres à Paris en 1879).
 - Aujourd'hui encore, le Congrès se réunit à Versailles à la demande du président de la république quand il s'agit de voter des amendements à la constitution (= révisions constitutionnelles). Entre 1871 et 1962, c'est à Versailles que le président de la république est élu par les chambres réunies en Congrès. Depuis 2008, c'est enfin à Versailles que le président de la république convoque les chambres annuellement pour une présentation de sa politique.
- ⇒ Construit et pensé au temps de l'absolutisme, Versailles est devenu un emblème du pouvoir, quel que soit le régime mis en place.

C) Un enjeu touristique : entre patrimonialisation et muséification

Au XX^e siècle, le château de Versailles, qui a souffert de longues années sans entretien approfondi, est l'objet d'un véritable travail de restauration, notamment lors des campagnes de 1925/1932 et de 1952/1957. Le but est de conserver ce patrimoine en tant que palais des rois absolus. Le but a été d'assurer la muséification du musée (terme à connotation péjorative qui désigne la mise en valeur d'un objet patrimonial en vue d'assurer à la fois son développement touristique et sa conservation).

Ces campagnes de restauration sont très coûteuses et en 1951, André Cornu, secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts (ancêtre du ministère de la culture), lance une souscription nationale auprès de tous les Français, car selon lui, « Versailles est un bien commun ». Un premier comité de sauvegarde du château de Versailles est créé. La souscription est un succès, tout comme en 1999, après la tempête qui ravagea une partie des arbres du parc. En 1962, la loi Malraux permet le transfert au château de Versailles de son ancien mobilier et de ses objets d'origine conservés dans les collections publiques nationales.

Afin de compléter les restaurations assurées et financées par l'Etat, le mécénat se développe : grandes entreprises et riches particuliers financent des actions de sauvegarde du domaine, afin de permettre au site de conserver un prestige international. Ainsi, en 2003, la Galerie des Glaces bénéficie d'un programme de restauration financé par le groupe Vinci. Le financement par des mécènes issus des entreprises du CAC 40 ne va pas sans poser des problèmes éthiques.

En 1979, le domaine de Versailles est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Son usage touristique s'intensifie puisqu'il est l'un des lieux les plus visités de France, à la fois par une clientèle nationale, mais aussi de plus en plus, étrangère. Cette affluence touristique devient un enjeu à prendre en compte pour la gestion du domaine. En 2003, est lancé pour répondre à cet enjeu, le programme du « Grand Versailles », à la fois pour conserver le palais et pour gérer les flux de touristes. Le domaine comprend aujourd'hui le château, le parc, mais aussi le domaine de Trianon (deux petits châteaux au bout du parc construits à l'époque de Louis XIV et de Louis XV pour y abriter le roi et ses proches ; le petit Trianon a surtout été occupé par Louis XV, puis par Marie-Antoinette), et les écuries royales.

Versailles est devenu aussi depuis quelques années un lieu de culture vivante car le domaine y accueille des expositions ou des artistes contemporains, utilisant le palais comme un lieu de création d'œuvres nouvelles qui font écho à la collection permanente du château.

- ⇒ Pour les différents gouvernements de la république, soutenus à ce sujet par les Français, le château de Versailles est devenu un bien national, révélateur de l'identité de la nation.

II - Conflits de patrimoine : les frises du Parthénon depuis le XIXe siècle.

A) Les frises du Parthénon, un élément essentiel de l'histoire et du patrimoine grecs

Le Parthénon est un temple grec, situé sur l'Acropole à Athènes, et édifié dans sa forme actuelle au milieu du Ve siècle avant JC, au moment où la cité, au faîte de sa puissance, était dirigée par le stratège Périclès. Ce temple, autrefois dédié à « Athéna Parthénos », la déesse de la guerre et de la sagesse, protectrice de la cité, abritait le trésor de la cité (au temps de la ligue de Délos).

Au Ve siècle avant JC, le Parthénon est aussi un monument emblématique de l'unité de la cité d'Athènes et de ses habitants, mise à l'honneur au moment des fêtes annuelles des Panathénées.

Le monument est aujourd'hui un des monuments les plus visités au monde, contribuant à faire d'Athènes une destination très touristique, emblématique de la culture grecque antique. C'est aussi un monument emblématique de l'histoire de la nation grecque.

A l'intérieur du monument, derrière la colonnade, et entourant la pièce principale (le « naos »), a été sculptée une frise en marbre sous la direction du sculpteur Phidias, entre 447 et 432 avant JC. Elle mesurait 160 mètres de long sur un mètre de haut et représente par ordre d'importance, en communion avec les dieux, tous les habitants de la cité en procession, au moment des Panathénées. Elle représente 378 personnages et 245 animaux. Cette frise est un des rares et précieux témoignages de la vie politique et religieuse à Athènes au Ve siècle avant JC, symbolique du « siècle de Périclès ».

B) Un bras de fer entre la Grande-Bretagne et la Grèce

En 1801, le Britannique Lord Elgin, ambassadeur du Royaume-Uni dans l'empire ottoman (qui règne alors sur la Grèce), obtient le droit de démonter les marbres de la frise du Parthénon, ainsi que ceux des frontons du temple. Il les vend au gouvernement britannique qui les cède à perpétuité au *British Museum*, privant ainsi les Grecs d'un morceau de leur histoire et de leur patrimoine. En 1834, alors que la Grèce est devenue indépendante, une première phase de négociations est lancée avec le Royaume-Uni (1834/1842). Mais les Britanniques refusent de rendre la frise, car selon eux, elle a été prélevée en vertu d'un accord de droit privé, et elle ne fait pas partie d'un butin de guerre. Depuis deux cents ans, les pourparlers tournent au bras de fer entre la Grèce et le Royaume-Uni.

Pour défendre sa cause, la Grèce en appelle au règlement de l'UNESCO. En 1983, à la tribune de l'UNESCO, une campagne internationale est lancée pour tenter de récupérer les fragments de la frise. Parallèlement, les gouvernements grecs successifs essaient de récupérer d'autres fragments en possession d'autres musées européens : des morceaux de marbre en possession des Allemands et des Italiens sont récupérés en 2006 et 2008 après de nombreuses années de procédure. Des tractations ont aussi été menées avec l'Autriche et avec le Vatican. La France possède aussi trois fragments acquis en 1798 et conservés au Louvre, mais si elle est d'accord pour un prêt, elle refuse encore la restitution.

En 2009, est inauguré à Athènes le nouveau musée de l'Acropole, construit en face du Parthénon. Il a été pensé pour servir d'écrin aux marbres de la frise. A ce moment, le *British Museum* a proposé un prêt de trois mois de ses fragments de la frise contre une reconnaissance officielle par la Grèce de la propriété britannique perpétuelle sur les œuvres. Cette proposition est refusée par la Grèce. Aujourd'hui, les Grecs exposent dans le musée de l'Acropole un tiers de la frise en leur possession, complétée par des répliques des éléments manquants. En 2017, la Grèce dépose un recours auprès de la Commission européenne pour bénéficier de la directive sur la « restitution des biens culturels ayant quitté illégalement un des pays de l'Union européenne » mais ce recours est rejeté.

C) Deux visions opposées de la propriété du patrimoine

En réalité, les désaccords des deux pays concernant la frise du Parthénon, montrent la difficulté à établir la propriété d'un patrimoine reconnu d'intérêt mondial. Les Britanniques, au fil des siècles, ont avancé des arguments différents pour justifier leur droit à conserver la frise :

- Au XIXe siècle, lord Elgin argue du fait que les Grecs étaient alors indifférents à ce trésor architectural, alors que les Britanniques en avaient pris la juste mesure.
- Au XXe siècle, ils avancent l'argument financier : la Grèce manquerait de moyens pour conserver les pièces dans de bonnes conditions.
- Aujourd'hui, au XXIe siècle, les conservateurs du *British Museum* mettent en avant la notion de bien public universel, pour justifier leur refus de rendre les marbres à la Grèce.

Selon eux, il n'existe aucune obligation à ce que la frise soit conservée sur son lieu de création originel.

= Cette conception donne au patrimoine une identité transnationale et universelle. Depuis 2019, à ce titre, le gouvernement britannique propose une itinérance des marbres. Cet argument est approuvé par de nombreux musées européens qui possèdent et conservent des biens réclamés par leur nation d'origine (*un débat comparable est en cours sur les collections d'art africains des musées parisiens ou new yorkais*).

Pour la Grèce au contraire (soutenue par les pays qui pensent avoir été victimes de spoliations européennes au temps de la colonisation, comme l'Égypte par exemple), il s'agit d'une spoliation, d'un « pillage » et les gouvernements grecs successifs ne cessent de réclamer le retour de la frise dans sa « patrie originelle ».

Selon Athènes, tout patrimoine constitue la mémoire d'une nation, qu'aucun autre pays ne peut s'approprier. Le lien est essentiel entre identité et appartenance, mettant en avant l'ancrage territorial (=> critère d'authenticité important pour le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO).

Pour la Grèce, la frise appartient au peuple hellène ; l'empire ottoman n'avait pas de légitimité à disposer de ce patrimoine, et le Royaume-Uni à le conserver.

III - Le patrimoine, des usages politiques et sociaux variés

A) Un poids politique et symbolique majeur

* Un poids politique :

La notion de patrimoine naît au XVIIIe siècle de la volonté de protéger les monuments et les objets considérés comme remarquables, présentant un intérêt esthétique important. Il faut attendre le XIXe siècle pour les États institutionnalisent sa protection. Ainsi, en 1820, l'édit de Pacca s'attache à la protection du patrimoine dans les États du Vatican, élargissant la protection des monuments et biens ayant une valeur esthétique, mais aussi historique. Ce texte inscrit la protection du patrimoine dans les obligations de l'État. La patrimoine acquière une dimension politique et symbolique majeur, illustré par les différents usages de Versailles depuis le XIXe siècle.

* Une charge symbolique :

Le patrimoine peut aussi posséder une forte charge symbolique et générer des tensions. Durant la révolution française, de nombreuses dégradations des symboles de la royauté sont effectuées par les sans-culottes, ce qui participe de la prise de conscience de la dimension patrimoniale de ces symboles.

En Espagne, l'exhumation du corps de Franco en 2019 (qui reposait jusque-là dans un mausolée public) a relancé la polémique quant au maintien de cet édifice à la gloire de Franco, mais considéré comme un affront à la démocratie par plusieurs démocrates espagnols.

B) Un instrument de puissance et de mise en valeur

* La mise en valeur du patrimoine national

Le patrimoine est utilisé par les chefs d'États comme une vitrine mettant en valeur les édifices remarquables du territoire national. Les chefs d'États valorisent les monuments historiques lors de réceptions et cérémonies, mais ils mettent également en valeur la richesse historique du pays, son savoir-faire architecturale, aussi bien que les spécificités culturelles locales.

Utiliser les hauts lieux du patrimoine relève d'une stratégie de mise en scène du pouvoir, qui facilite la conclusion d'accords politiques ou commerciaux.

Par exemple, en 2017, Donald Trump est reçu par Xi Jinping dans la Cité Interdite de Beijing, visite qui se solde par la conclusion d'accords d'une valeur de 253.4 milliards de dollars.

La Chine s'illustre en la matière par l'existence d'une « diplomatie du Panda » depuis le VII^e siècle ; c'est une pratique qui vise à offrir ou prêter des pandas géants afin d'entamer ou d'améliorer des relations diplomatiques avec un État.

Cette mise en valeur passe également par une exportation à l'étranger d'éléments patrimoniaux ou culturels. Ainsi, un partenariat entre la France et les Émirats Arabes Unis

* Un outil de développement économique

L'économiste Michel Vernières estime que le patrimoine est une ressource qui convient de valoriser dans une perspective de développement économique et social du territoire qui en dispose. C'est pourquoi le processus de patrimonialisation se développe particulièrement via une « mise en tourisme » de certains territoires, notamment dans les pays émergents et en développement.

Chaque ville ou pays met en avant un monument patrimonial comme emblème : la statue de la liberté à New-York, le Colisée de Rome, Angkor au Cambodge, les pyramides à l'Égypte ...

En effet, le tourisme est une activité économique majeure pour de nombreux pays. Par exemple, les recettes touristiques de l'Égypte basé sur le patrimoine hérité des pharaons, ont progressé de plus de 30% en 2019, faisant vivre de très nombreux Égyptiens. En ce sens, l'arrêt des échanges internationaux lors de la crise de la Covid 19 a fragilisé de très nombreux pays, comme l'Égypte, dont l'économie repose beaucoup sur les recettes touristiques.

C) Une protection du patrimoine génératrice de tensions

* Préserver le patrimoine, préserver l'identité

Selon le géographe Guy Di méo, le patrimoine correspond à un besoin social contemporain capable de créer du ciment social. En raison de sa dimension sociale et identitaire, il permet aux individus de mieux s'approprier leur territoire et favorise la formation d'une identité nationale commune.

Ainsi, les pouvoirs publics encouragent les actions permettant aux citoyens de découvrir et d'avoir accès au patrimoine local et national, à l'instar des journées du patrimoine, qui rencontrent un grand succès en Europe (près de 30 millions de visiteurs par an).

* Une préservation générant des tensions

Ce renouveau de l'intérêt pour le patrimoine est source de tensions :

- A l'échelle internationale, les revendications se multiplient quant à la restitution des biens culturels ayant été pillé par les puissances colonisatrices. Les pays lésés appuient leurs réclamations sur le droit international et sont soutenu par l'UNESCO. Ces revendications peuvent provoquer des crises diplomatiques avec le pays détenteur de ces trésors.
Cf. Conflits autour des frises du Parthénon.
Cf. L'Égypte demande au Royaume-Uni la restitution de la pierre de Rosette exposée au British Museum.
- A l'échelle nationale ou locale des tensions et des conflits peuvent naître. En 1971, la « bataille des Halles » fait référence à la destruction programmée des Halles de l'architecte Baltard, a généré de fortes tensions entre les pouvoirs publics et les associations de riverains. Plus récemment, les projets autour de la reconstruction de Notre-Dame de Paris illustre l'existence d'une « émotion patrimoniale » entre des très novateurs et des projets respectant l'architecture originelle.

